



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2015

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 30 septembre 2015 au 14 octobre 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2015, s'est réuni le **MARDI 29 SEPTEMBRE 2015 à 19 H 00**, salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

*
* *

- FINANCES -

1. CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE POUR LA PARTICIPATION FINANCIÈRE COMMUNALE AUX TRAVAUX SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉPARTEMENTALE DE RÉFECTION DES JETÉES DU PORT DES SABLES D'OLONNE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Département de la Vendée.

2. FINANCES COMMUNALES - EXERCICE BUDGETAIRE 2015 - DECISION MODIFICATIVE N° 4

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°4 et autorise les écritures budgétaires.

3. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET CHAUSSURES DE SECURITE

Le Conseil Municipal autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les communes du Château d'Olonne, des Sables d'Olonne et la Communauté de Commune des Olonnes, accepte le terme de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché à bons de commandes portant sur la fourniture de vêtements de travail et chaussures de sécurité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, désigne Monsieur Yvan KERVENKA membre titulaire et Madame Dominique MAESTRIPIERI membre suppléant de la Commission Marchés créée pour l'analyse des marchés, accepte que la commune des Sables d'Olonne soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir.

4. SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE T.V.A. AU 31 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal décide de supprimer le budget annexe T.V.A. au 31 décembre 2015 et de reprendre le résultat du compte administratif 2015 du budget annexe au budget général 2016, autorise le comptable public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration de ce budget au budget principal de la commune et décide que les opérations assujetties à la T.V.A. seront suivies dans le budget principal Ville à compter du 1^{er} janvier 2016.

5. RÉGIE INSTITUT SPORTS OCEAN - REMISE GRACIEUSE SUITE A UN VOL

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la demande de remise gracieuse du régisseur de la régie de recettes de l'Institut Sports Océan au titre du déficit de recettes suite au vol pour un montant de 280 €.

6. RÉGIE DE RECETTES DES HORODATEURS - REMISE GRACIEUSE SUITE À UN VOL

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la demande de remise gracieuse du régisseur de la régie de recettes des horodateurs au titre du déficit de recettes suite aux vols pour un montant de 712,20 €.

- RESSOURCES HUMAINES -

7. LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT À L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION

Le Conseil Municipal adopte la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué.

8. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel afin de mettre un terme au contentieux avec Madame GUILBAUD.

- ANIMATIONS - DEVELOPPEMENT CULTUREL -

9. DEMANDES DE SUBVENTIONS - ÉGLISE NOTRE DAME - RESTAURATION DE TABLEAU

Le Conseil Municipal approuve la proposition de financement et décide de formuler les demandes de subventions auprès des acteurs concernés, notamment le Département et la DRAC.

10. SUBVENTION SALLE

Le Conseil Municipal décide de verser à Vendée Québec une subvention de 72,50 €.

- EDUCATION - JEUNESSE -

11. RÈGLEMENT DES PRESTATIONS DU CENTRE DE LOISIRS DE L'ARMANDÈCHE PAR CESU

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'affiliation au CRCESU pour le paiement par CESU des prestations du centre de loisirs de l'Armandèche et décide de modifier l'acte de création de régie correspondant pour accepter ce titre de paiement.

12. INTERVENTION MUSIQUE ET DANSE DANS LES ÉCOLES

Le Conseil Municipal décide de renouveler le dispositif des interventions « Musique et Danse » pour l'année scolaire 2015/2016 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au recrutement et à la rémunération des intervenants.

- ACTIVITES SPORTIVES -

13. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES APS - ANNEE SPORTIVE 2015-2016

Le Conseil Municipal approuve les conventions de mise à disposition des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives au cours de l'année scolaire 2015-2016 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

14. OPERATIONS SCOLA-RUGBY ET SCOLA-BASKET - ANNEE SCOLAIRE 2015-2016 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE RUGBY CLUB SABLAIIS ET LE PAYS DES OLNONES BASKET

Le Conseil Municipal approuve les conventions à passer avec le Rugby Club Sablais et le Pays des Olonnes Basket et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

15. SUBVENTIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 265 € au Jogging Club Sablais et de 1 100 € au SEC Volley-ball.

16. ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'EDITION 2016/2017 DU VENDEE GLOBE - MARCHE NEGOCIE SANS MISE EN CONCURRENCE ET SANS FORMALITE PREALABLE

Le Conseil Municipal approuve le marché négocié à passer avec la SAEM Vendée organisatrice de l'épreuve sportive nautique « Vendée Globe » pour l'achat de prestations de services à l'occasion de son édition 2016-2017 et l'engagement de l'organisation de la course 2020-2021 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce marché.

- ACTIVITES NAUTIQUES - GESTION ET SECURITE DE LA PLAGES -

17. INSTITUT SPORTS OCEAN - BOURSE AUX ATHLETES DES ASSOCIATIONS NAUTIQUES

Le Conseil Municipal approuve les conventions de bourse nautique aux athlètes des associations nautiques et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

18. INSTITUT SPORTS OCEAN - INNOVATION PRODUITS WEB MARKETING

Le Conseil Municipal approuve la convention entre la Ville des Sables d'Olonne et la Ligue de Voile des Pays de la Loire, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et décide de verser la somme de 400 € par an jusqu'en 2017.

- ACTION SOCIALE -

19. SUBVENTIONS SOCIALES

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	500,00 €
Secours Catholique	2 736,95 €
Association des Donneurs de Voix	1 400,00 €
Association " les Fleurs Salines "	150,00 €
Association " les Genêts d'Or "	150,00 €

- VOIRIE - ASSAINISSEMENT -

20. CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'ETUDE SUR LE BASSIN DE COLLECTE DU BASSIN VERSANT ET DE COLLECTE DU PHARE ROUGE

Le Conseil Municipal décide de signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'étude sur le bassin de collecte du bassin versant et de collecte du Phare Rouge et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

21. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'ASCENSEURS A BACS

Le Conseil Municipal décide de signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition et l'installation d'ascenseurs à bacs et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

22. MONTANT DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ

Le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public au plafond de 0,35 €/mètre de canalisation de distribution mise en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due, tel que prévu au décret visé ci-dessus, soit 62,00 € pour les 178 ml réalisés et adopte le montant de 3433,00 € pour la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

23. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par Vendée Eau au titre de l'année 2014.

- CADRE DE VIE - URBANISME - BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE - AFFAIRES FONCIERES

-

24. PROJET DE CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC : ALLÉE DE LA FLEUR DE SEL

Le Conseil Municipal décide d'engager la procédure de classement dans le domaine public des parcelles AB n°501 et 504 correspondant à l'allée de la Fleur de Sel, de soumettre à l'enquête publique réglementaire ce projet et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires au règlement de ce dossier.

25. ANCIEN SITE CENTRE HOSPITALIER CÔTE DE LUMIÈRE - CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDÉE

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention de maîtrise foncière avec l'Établissement Public Foncier de la Vendée en vue de la reconversion de l'ancien site du Centre Hospitalier Côte de Lumière et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document permettant sa mise en œuvre.

26. LANCEMENT D'UN PROJET DE PARC ET DU LOTISSEMENT DES ROSES - CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au lancement d'un projet d'aménagement sur la propriété communale cadastrée section AR numéros 1035, 193, 188 et 907, décide la création d'un budget annexe de comptabilité M14 « lotissement des Roses » assujetti à la T.V.A., approuve la proposition de budget et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les dossiers d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre du projet et à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce dernier.

27. TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal fixe le taux de la taxe d'aménagement à 4 % sur l'ensemble du territoire communal et décide d'exonérer totalement les locaux relevant de l'application de l'article L. 331-9 du Code de l'Urbanisme.

28. ETUDE POUR UN SCHEMA D'ACCUEIL EN FORET DOMANIALE D'OLONNE SUR MER

Le Conseil Municipal approuve la convention d'étude entre la Ville, le Département de la Vendée, l'ONF, la CCO et la Ville d'Olonne-sur-Mer et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

29. AIDES A L'HABITAT - ATTRIBUTION DES PRIMES VILLE - ANNEE 2015

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'aides financières pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

30. ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS - DÉPÔT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)

Le Conseil Municipal approuve l'Ad'AP et autorise Monsieur le Maire à le déposer en préfecture et à signer tout acte ou document nécessaire à sa mise en œuvre.

31. AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE PROMENADE DE L'AMIRAL LAFARGUE ET RUE DU BOULET ROUGE APPARTENANT A LA COPROPRIETE DE LA RESIDENCE PLEIN SOLEIL

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de la copropriété de la résidence « Plein Soleil » la parcelle cadastrée AX n° 393p située 26 Promenade de l'Amiral Lafargue et rue du Boulet Rouge, moyennant l'euro symbolique plus les frais de notaire et autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

32. AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE RUE DU BOULET ROUGE ET RUE DES HALLES APPARTENANT A LA COPROPRIETE DE LA RESIDENCE LA GRAND VOILE

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée AX n° 326p située 18 rue du Boulet Rouge et 103 rue des Halles auprès de la copropriété de la Résidence «La Grand Voile», moyennant l'euro symbolique plus les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

33. AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UN IMMEUBLE SITUE 18 BOULEVARD FRANKLIN ROOSEVELT ET RUE DU BOULEVARD DE L'OUEST A LA SCI LARDIC-PARANT

Le Conseil Municipal décide de vendre à la SCI LARDIC-PARANT l'immeuble situé 18 Boulevard Franklin Roosevelt et rue du Boulevard de l'Ouest, cadastré AY n° 235, au prix net vendeur de 222 000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

34. AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UN IMMEUBLE SITUE 8 IMPASSE LOUIS IMBERT AUX CONSORTS PERRAIN

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts PERRAIN l'immeuble situé 8 Impasse Louis Imbert, cadastré AY n° 179, au prix net vendeur de 165.000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

35. AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UN IMMEUBLE SITUE 3 RUE DE LA PIE ET RUE DE L'EQUERRE AUX CONSORTS BECQUET

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts BECQUET l'immeuble situé 3 rue de la Pie et rue de l'Equerre, cadastré AY n° 192, au prix net vendeur de 210 000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

36. AFFAIRES FONCIERES - VENTE DE DEUX IMMEUBLES SITUES 14 ET 16 RUE DU CASINO ET RUE ZIG-ZAG A MADAME PEUREUX

Le Conseil Municipal décide de vendre à Madame Guillemine PEUREUX ou toute SCI de son chef les deux immeubles situés 14 et 16 rue du Casino et rue Zig-Zag, cadastrés AY n° 160 et AY n° 161, au prix total net vendeur de 300 000 € HT autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

37. AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UN IMMEUBLE SITUE 69 RUE JEAN MOULIN ET RUE JEAN BART AUX CONSORTS RAFFIN

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts RAFFIN l'immeuble situé 69 rue Jean Moulin et rue Jean Bart, cadastré AX n° 149, au prix net vendeur de 290.000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

38. AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UN IMMEUBLE SITUE 22 RUE NAPOLEON AUX CONSORTS TREGUIER

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts TREGUIER l'immeuble situé 22 rue Napoléon, cadastré AY n° 94, au prix net vendeur de 210 000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

39. AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UN IMMEUBLE SITUE 19 PLACE DU POILU DE FRANCE AUX CONSORTS THAN TRONG

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts THAN TRONG l'immeuble situé 19 Place du Poilu de France, cadastré AW n° 70, au prix net vendeur de 300 000 € HT, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession et rapporte la délibération n° 14 du 17 février 2015.

- ADMINISTRATION GENERALE -

40. CASINO DES ATLANTES - COMPTE 471 - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal autorise, suite à l'abrogation de l'article L2333-57 du Code Général des Collectivités territoriales, la suppression de l'article 11 du cahier des charges de la convention de délégation de service public du Casino des Atlantes actuellement en vigueur, concernant le compte 471, autorise l'affectation du solde du compte 471 d'un montant de 52 957, 08 € au 31 octobre 2014, conformément aux dispositions de la précédente convention de délégation de service public pour la réalisation de travaux d'amélioration du casino et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public du Casino des Atlantes entre la Ville et la SAS Casino des Atlantes.

41. TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE) - FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR

Le Conseil Municipal fixe à compter de 2016 le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence à 8,50.

42. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - HONNEUR ET PATRIE DE VENDEE

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 650€ à l'association « Honneur et Patrie de Vendée ».

43. ADHESION DE LA VILLE A UNE ASSOCIATION

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association des Archivistes Français et de prendre en charge chaque année les cotisations dues.

*
* *